TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE

LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION D'ÉLARGISSEMENT DU COMITÉ DU 20 NOVEMBRE 2019

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1 CONTEXTE ET DÉROULEMENT 1

2 ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET TOUR DE TABLE 1

3 PRÉSENTATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE 5

4 LA CONSTRUCTION DES CELLULES 7

5 LA CAPTATION ET LA GESTION DES BIOGAZ 12

6 LA GESTION ET LE SUIVI DES EAUX 13

7 LES AUTRES MESURES DE CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL 13

8 ENCADREMENT RÈGLEMENTAIRE 16

9 GESTION POST-FERMETURE DU SITE 16

10 OPÉRATIONS DE COMPOSTAGE 19

11 COMITÉ DE VIGILANCE 21

12 MOT DE LA FIN 26

Liste des annexes

Annexe 1 Liste des participants

Annexe 2 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 CONTEXTE ET DÉROULEMENT

Le 20 novembre 2019, les exploitants du lieu d'enfouissement technique de Lachute ont convié le voisinage à une rencontre visant principalement trois objectifs :

- Faire connaître le LET de Lachute, ses opérations et la gestion environnementale qui y est réalisée
- Faire connaître le Comité de vigilance du LET de Lachute
- Identifier de nouveaux membres potentiels pour le Comité

Quinze personnes se sont présentées à la rencontre, dont quatre membres actuels du Comité. Celle-ci se déroulait à la salle de la MRC d'Argenteuil (430, rue Grace, Lachute), à compter de 19 h.

Le détail des contenus présentés est disponible à l'annexe 1.

2 ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET TOUR DE TABLE

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, souhaite la bienvenue à tous. Il précise qu'il travaille avec le Comité depuis le mois de juin 2019, notamment dans l'objectif de procéder à l'élargissement de la composition.

Puis, il suggère de procéder à un tour de table, afin que les personnes présentes puissent se présenter et préciser leurs attentes en lien avec la rencontre :

Questions ou commentaires	Réponses
Mon nom est Andrea Daezli, je suis directrice de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (entité propriétaire du site).	
Je me nomme Simon Mercier, je suis directeur des opérations pour WM au Québec. Merci à tous et à toutes d'être présents, je suis heureux de constater que la salle est presque comble.	
Marc-André Desnoyers, je suis directeur régional des opérations chez WM pour le site de Lachute.	

Questions ou commentaires	Réponses
Mon nom est Frédérike Sauro, je suis chargée de projet en environnement et relations avec la communauté pour la firme Englobe.	
Richard Mucienko, de la firme Englobe, je suis responsable des opérations au site de Lachute.	
Comme voisine du site, je suis venue en apprendre plus sur votre façon de procéder. J'ai déjà été résidente de Sainte-Sophie, où vous exploitez aussi un site, j'imagine que ce doit être la même chose.	
Je représente les citoyens de St-André-d'Argenteuil au comité de suivi des odeurs et au comité de vigilance depuis le tout début.	M. Craft souligne que les membres actuels ont été invités à la rencontre, afin qu'ils puissent partager leur expérience du Comité ainsi que de l'information au besoin. Il les remercie pour leur présence.
Je siège au Comité depuis 6 ou 7 ans. Je suis également citoyen de St-Hermas et membre de SOS-Déchets, un comité basé à St-Hermas formé il y a une vingtaine d'années pour s'assurer que le LET respecte nos préoccupations. *Je suis très heureux qu'il y ait des citoyens présents ce soir. J'espère qu'ils conviendront qu'il n'est pas trop compliqué de participer au Comité, et que cela ne nécessite pas trop de temps.*	

Questions ou commentaires	Réponses
Je suis un petit producteur agricole à St-André. Je suis venu par curiosité. Il y a une quinzaine d'années, lorsque le site était exploité par la Régie, je venais assez souvent aux rencontres.	
Je suis producteur agricole et le voisin sud du site d'enfouissement (j'ai été exproprié, mais je cultive encore la terre à cet endroit). *Je connais bien l'historique du site, et il y a des choses qui sont difficiles à comprendre. Par exemple, pourquoi construire un site à cet endroit, alors qu'il y a des sources d'eau tout près?*	
Mon nom est Ed Lewis, je travaille pour EDL, la firme assurant la gestion des biogaz sur le site.	
Mon nom est Yves Thériault, je suis directeur régional chez EDL depuis 2 mois.	M. Craft souligne que, comme le constateront les participants, quatre partenaires sont actifs sur le site, soit la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM), qui est propriétaire, et les trois groupes qui assurent l'exploitation.
Je suis propriétaire d'un vignoble à Mirabel et d'un gîte à proximité. Nous subissons souvent des inconvénients en raison du site.	
Je suis conseiller municipal à Lachute.	

Questions ou commentaires	Réponses
Je suis conseiller municipal à St-André et je représente la MRC au Comité.	
Je suis résident de St-Hermas et je n'ai pas l'impression que WM agit en bon citoyen corporatif pour le voisinage du site. C'est ce qui m'a amené à venir ici.	
Je m'appelle Ann Claire Caillaud, je suis spécialiste en environnement chez WM.	
Je m'intéresse depuis plusieurs années aux enjeux liés à la gestion des matières résiduelles, notamment au LET. Je suis très intéressée. Je suis résidente de Lachute, près du centre de la Ville.	
Je suis résidente de St-André et je suis très préoccupée par les questions environnementales. Je veux en apprendre plus à ce sujet.	

Questions ou commentaires	Réponses
Je suis producteur agricole à St-André et propriétaire d'une terre sur le chemin des Sources. *Je suis préoccupé par les matières résiduelles qui s'envolent et que je retrouve sur mon terrain, notamment au printemps. Nous devons faire la demande chaque année pour que ce soit nettoyé. Nous devons également faire attention pour éviter que ces matières se retrouvent dans le foin consommé par les animaux.* *Je souhaite voir si la Régie pourrait s'assurer d'un meilleur nettoyage des camions et que les matières résiduelles n'en tombent pas.*	
Je suis citoyen de St-André et je suis venu m'informer.	
Je suis citoyen de Mirabel et je suis venu en apprendre plus.	

3 PRÉSENTATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE

M. Simon Mercier, directeur des opérations pour les lieux d'enfouissement au Québec chez WM, présente un survol du LET de Lachute (localisation, superficie, provenance et type de matières reçues, tonnage autorisé, etc.).

Il souligne, en particulier, que quatre partenaires sont impliqués dans sa gestion, soit :

- Régie Intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM), qui compte quatre municipalités membres (Lachute, Brownsburg-Chatham, Saint-André-d'Argenteuil, Saint-Placide) et qui est propriétaire du site.
- Waste Management (WM), qui assure les opérations d'enfouissement, la gestion des eaux et l'entretien en périphérie du site depuis 2013.

- Lidya Énergie, opéré par Energy Developments Ltee (EDL) depuis 2017, qui assure le captage et la valorisation des biogaz.
- GSI Environnement (une division d'Englobe), qui ont repris les opérations de compostage au site depuis 2016.

Puis, M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au site de Lachute (WM), situe les principales phases de développement et infrastructures sur une vue aérienne du lieu d'enfouissement (diapositive 12 de la présentation) :

- La propriété est divisée en quatre phases, qui comprennent chacune 4 cellules (c'est-à-dire des sections où les matières résiduelles sont enfouies) :
    - La phase 3 est exploitée depuis 2013 et devrait l'être jusqu'en 2024 (WM en est actuellement à exploiter la deuxième cellule de la phase 3).
    - La phase 4 devrait ensuite être exploitée de 2024 à 2033.
- L'enfouissement des déchets est réalisé graduellement, de l'ouest vers l'est.
- Le site comprend également une plateforme de compostage de même qu'une centrale électrique, qui permet de valoriser les biogaz issus de la décomposition des matières.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
La phase 4 aura une superficie deux fois plus importante que la phase 3?	M. Desnoyers indique que la superficie des deux zones est similaire (la vue aérienne, en perspective, peut porter à confusion).
La phase 4 se rapproche-t-elle de St-Hermas?	M. Desnoyers confirme que oui : les opérations vont de l'ouest vers l'est.
C'est déjà plutôt près et ça va encore se rapprocher.	M. Mercier précise que les opérations se rapprocheront de quelques centaines de mètres du secteur de St-Hermas (moins d'un kilomètre), tout en restant sur la même propriété.
Présentement, la plateforme de compostage est située sur la phase 4 du site (donc sur un secteur qui sera éventuellement appelé à recevoir des déchets).	M. Desnoyers confirme que la plateforme de compostage, dont il sera question plus tard dans la rencontre, est située sur une partie la phase 4.

Questions ou commentaires	Réponses
Qui a la responsabilité de nettoyer les fossés de ligne? Auparavant, la Régie réalisait un nettoyage chaque deux ans. Il y a une accumulation de sable dans le fossé du côté sud de la propriété. Un nettoyage avait été amorcé, mais il a été arrêté depuis un bon moment.	M. Desnoyers précise que la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes est propriétaire du site et qu'elle a signé trois ententes distinctes avec des partenaires qui ont différentes responsabilités par rapport aux opérations. WM a la responsabilité de l'entretien en périphérie du site. Il suggère donc de laisser ses coordonnées au citoyen afin qu'ils puissent échanger à ce sujet.

4 LA CONSTRUCTION DES CELLULES

M. Desnoyers donne des explications sur la façon dont sont construites les cellules d'enfouissement, soit les zones qui reçoivent les matières résiduelles, plus précisément concernant :

- L'aménagement progressif, au rythme où sont reçues les matières à enfouir.
- La présence d'argile naturel imperméable, qui assure la protection de la nappe phréatique.
- Le pompage des eaux de pluie qui s'infiltrent dans la masse de déchets et des biogaz générés par la décomposition de la matière organique.
- Le recouvrement journalier des matières (après chaque journée), visant à éviter l'éparpillement des déchets et les feux, ainsi qu'à limiter la propagation d'odeurs et l'attrait pour les animaux.
- Le recouvrement final (lorsque l'enfouissement est terminé dans une cellule).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que vos façons de faire sont spécifiques au site, ou c'est environ la même chose partout?	M. Desnoyers répond qu'un règlement, le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), encadre les façons de faire dans un lieu d'enfouissement.

Questions ou commentaires	Réponses
Pourquoi les odeurs sont-elles plus importantes la fin de semaine que la semaine?	M. Desnoyers répond que plusieurs facteurs influencent si des odeurs sont perçues ou non. Le site n'est pas en opération la fin de semaine. Cela dit, WM pourrait tenter d'identifier la source des odeurs évoquées par le participant.
La fin de semaine, il y a des conteneurs.	M. Mercier explique que des boîtes sont entreposées (sans être enfouies) la fin de semaine en raison d'un contrat avec Cascades.
Quelles sont vos heures d'ouverture?	M. Desnoyers répond que les opérations d'enfouissement ont lieu de 6 h à 18 h.
À 18 h, les camions ont donc terminé le déchargement des matières résiduelles. Ensuite, vous réalisez le recouvrement? Est-ce que cela dure toute la soirée?	M. Desnoyers confirme que les opérations de recouvrement se terminent vers 18 h 30. Cela dit, à partir de 16 h, les opérations commencent à ralentir, de sorte qu'il ne reste qu'une petite portion de déchets à recouvrir au cours de la dernière demi-heure de la journée.
En venant ici ce soir, nous avons croisé un camion transportant des matières résiduelles (vers 18 h 40, au coin du chemin des Sources).	M. Desnoyers répond que WM investiguera à ce sujet. M. Craft suggère d'effectuer un suivi lors de la prochaine rencontre.
Normalement, à 18 h, il ne devrait plus y avoir de camions?	M. Desnoyers répond qu'effectivement, à 18 h, il ne devrait plus y avoir de camions, sauf en cas d'exception (des retardataires, par exemple).
Lorsqu'un camion arrive après les heures d'ouverture, il reste au site toute la nuit?	M. Desnoyers indique qu'il s'agit d'exceptions, mais que c'est effectivement le cas.

Questions ou commentaires	Réponses
Il n'y a pas d'enfouissement ni de recouvrement après 18 h?	M. Desnoyers confirme que les opérations d'enfouissement ne se font pas en dehors des heures d'ouverture. Des exceptions sont possibles la fin de semaine, pour des raisons contractuelles. Dans ces cas, cela ne représente qu'un nombre très restreint de camions (un ou deux).
Il n'y aura alors pas de recouvrement?	M. Desnoyers confirme que les matières déchargées à ce moment ne seront pas recouvertes.
C'est peut-être pour cette raison que nous percevons des odeurs.	M. Desnoyers répond que plusieurs facteurs peuvent déterminer s'il y aura ou non perception d'odeurs. Il est toutefois improbable qu'un seul déchargement génère des nuisances d'odeurs pour le voisinage. M. Craft ajoute que le voisinage est encouragé à effectuer un signalement en cas de problématique.
Cela fait plusieurs années que nous signalons des odeurs, nous sommes exaspérés.	
À qui doit-on faire le signalement?	M. Desnoyers indique que ces précisions seront données en cours de rencontre.
Nous avons vécu pire dans le passé, nous sommes donc heureux de la situation actuelle.	M. Mercier résume qu'il peut arriver à l'occasion, notamment en hiver, avec la neige, ou alors pendant les périodes où davantage de matières sont générées (temps des Fêtes, périodes de grands ménages…) qu'un client communique avec WM pour aviser d'un retard. Dans ces moments, il peut arriver que les heures d'ouverture soient allongées, de façon exceptionnelle. Par ailleurs, les déchargements la fin de semaine sont assez rares, mais cela peut arriver en cas de situations particulières (par exemple, lors des inondations). Les mêmes normes sont toujours appliquées.
Les normes pour le recouvrement?	M. Mercier répond que oui.

Questions ou commentaires	Réponses
Depuis quand les camions se stationnent-ils au site le soir et la fin de semaine?	M. Mercier précise qu'au contraire, les camions ne se stationnent plus à cet endroit.
Il y en avait cette fin de semaine au garage.	M. Desnoyers répond que cela peut arriver de façon exceptionnelle pour des raisons logistiques, mais que la flotte de camions ne se stationne plus à cet endroit.
Je passe trois ou quatre fois par jour devant le site et j'ai remarqué qu'il y avait de plus en plus de camions.	M. Desnoyers demande s'il s'agit de camions ou de boites.
De camions.	
C'est peut-être pour les réparations?	M. Desnoyers confirme qu'il y a peut-être quelques camions, mais pas de plus en plus.
Votre flotte doit compter environ 80 camions? Combien se stationnent au site?	M. Craft demande s'il y a une problématique reliée à la présence de camions, et le participant répond que non. M. Mercier indique avoir eu une demande le matin même pour que quelques camions soient stationnés à Lachute, sachant que l'ensemble de la flotte se trouvait à Sainte-Sophie (le garage et les répartiteurs sont à cet endroit). Il est possible que deux ou trois camions passent la nuit à Lachute.
Je suis persuadé qu'il y a des camions, je les ai vus.	M. Craft souligne que l'important est de signaler toute problématique à cet effet.
Pourquoi utiliser des sols faiblement contaminés pour le recouvrement journalier?	M. Desnoyers explique qu'il existe plusieurs niveaux de contamination des sols. Les sols faiblement contaminés ne sont pas traités : WM est donc autorisé à les recevoir, puisque le site est doté de technologies pour capter et traiter le lixiviat. M. Mercier précise que WM est en mesure de recevoir les sols A-B et B-C (sur l'échelle de contamination).

Questions ou commentaires	Réponses
Que sont les résidus de déchiquetage automobile?	M. Mercier explique qu'il s'agit des résidus issus du déchiquetage automobile qui ne peuvent être récupérés, tels que les tableaux de bord ou les bancs. Après le déchiquetage, cela fait une sorte de mousse.
Que signifie l'acronyme MRJA?	M. Desnoyers indique que l'acronyme signifie « matériaux de recouvrement journaliers alternatifs ».
Si je comprends bien, les matériaux de recouvrement sont tous des matériaux qui ne pourront jamais être valorisés autrement?	M. Desnoyers explique qu'il s'agit d'un moyen de valoriser ces matériaux.
Les matériaux de recouvrement ne comprennent pas de produits pétroliers?	M. Desnoyers indique que non. Beaucoup de facteurs sont à respecter pour que les matériaux soient acceptés (par exemple, une certaine perméabilité).
Est-ce que la végétation peut s'y installer?	M. Desnoyers précise qu'il s'agit uniquement de couches déposées entre les opérations quotidiennes.
Est-ce que le recouvrement journalier empêche les odeurs?	M. Desnoyers indique qu'il vise à éviter la propagation des papiers et l'attrait de la vermine, mais que cela peut également contribuer à diminuer les odeurs.
Après la fin de la durée de vie du site, est-ce que la végétation pourra pousser sur un sol comme celui-là?	M. Desnoyers explique qu'une fois que l'ensemble du volume de matières résiduelles prévu a été enfoui, un recouvrement final est réalisé. Celui-ci est fait de sable drainant, de 2 mètres d'argile, de terre végétale et d'un ensemencement. Au terme de l'exploitation, la propriété prendra la forme d'une colline gazonnée.
Ce sera seulement du gazon, ou il y aura des arbres?	M. Desnoyers répond que certains arbres ne peuvent être plantés, puisque leurs racines risqueraient d'abimer le recouvrement final. Certaines herbes peuvent être plantées si leurs racines ne sont pas trop profondes.
La propriété sera exposée aux vents, et donc sujette à l'érosion?	M. Desnoyers explique que la conception des cellules est réalisée de manière à éviter l'érosion, notamment grâce à l'ensemencement et au contrôle des eaux.

Questions ou commentaires	Réponses
Il serait bien que vous planifiiez la plantation de végétaux qui décontaminent les sols sur le recouvrement final.	M. Desnoyers confirme que de tels projets existent et qu'ils sont d'ailleurs à l'étude dans les autres lieux d'enfouissement opérés par WM.

ACTION DE SUIVI :

- Vérifier pourquoi un camion transportant des matières résiduelles a été aperçu sur le chemin des Sources vers 18 h 40 le soir de la rencontre

5 LA CAPTATION ET LA GESTION DES BIOGAZ

M. Yves Thériault, directeur régional chez EDL, présente un survol sur :

- Le système permettant de capter les biogaz, soit les gaz issus de la dégradation des matières organiques, dans les cellules d'enfouissement.
- La valorisation des biogaz réalisée au site (c'est-à-dire l'utilisation des biogaz pour produire de l'électricité, qui est ensuite vendue à Hydro-Québec).
- Les améliorations récentes apportées au système de captage, qui ont pu occasionner des épisodes d'odeurs en cours d'année.
- Les travaux majeurs d'amélioration du système à venir en 2020.

En poste depuis environ 2 mois, il souligne être la personne à contacter en cas de problématique.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
Vous vous occupez des biogaz et du lixiviat?	M. Thériault précise qu'EDL est chargé du captage des biogaz, et que WM assure la gestion du lixiviat. Cela dit, il arrive que du lixiviat se retrouve dans les tuyaux utilisés par EDL.

6 LA GESTION ET LE SUIVI DES EAUX

M. Mercier présente un survol des opérations de gestion et de suivi des eaux au site :

- **Eaux de lixiviation**, soit les eaux de pluie qui percolent à travers les déchets contenus dans les cellules :
  - Ces eaux sont prétraitées sur le site, puis acheminées à l'usine d'épuration municipale de Lachute pour leur traitement final.
  - Ainsi, aucune eau ayant été en contact avec les matières résiduelles ne s'écoule à l'extérieur du site.
- **Eaux de surface**, soit les eaux de pluie qui ruissellent sur la propriété (n'entrent pas en contact avec les matières résiduelles) :
  - Un suivi périodique (3 fois par année) de ces eaux est exigé par le ministère (les résultats lui sont ensuite acheminés).
  - Ce suivi est réalisé à 5 endroits :
    - Surtout du côté sud du site, puisque c'est à cet endroit que la majorité des eaux de surface s'écoulent.
    - En amont et en aval du site, afin de pouvoir mesurer l'impact de la présence du site.
- **Eaux souterraines** :
  - Un suivi périodique (3 fois par année) de ces eaux est aussi exigé par le ministère (les résultats lui sont ensuite acheminés).
  - Ce suivi est réalisé à 10 endroits, en amont et en aval du site, afin de pouvoir mesurer l'impact de la présence du site.

7 LES AUTRES MESURES DE CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL

M. Desnoyers présente deux autres mesures de contrôle environnemental réalisées au site :

- **Le suivi des plaintes :**
  - M. Desnoyers constitue le point de contact principal pour les signalements. Plus ceux-ci sont réalisés rapidement, plus il est facile d'identifier la source de la problématique et d'intervenir.
  - Toutes les plaintes reçues sont consignées dans un registre et présentées au Comité de vigilance.
- **Les relevés de méthane en surface :**
  - Ces relevés permettent de vérifier si les émissions de méthane en surface du site dépassent la norme de 500 ppm.
  - Le suivi est réalisé trois fois par année, conformément aux exigences du ministère, et ce, à plus de 2000 points.

- Les résultats sont ensuite transposés sur une carte, qui est partagée avec le ministère et le Comité de vigilance.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Lors de quelles saisons réalisez-vous les relevés de surface?	M. Desnoyers indique que ces relevés sont réalisés au printemps, à l'été et à l'automne.
Est-ce en raison du gel que vous ne faites pas de relevés en hiver?	M. Desnoyers confirme que oui : l'équipement est sensible au froid. De plus, le couvert de neige serait problématique.
Je remarque qu'il y a des odeurs tôt le matin. Est-ce en raison d'un phénomène atmosphérique?	M. Desnoyers répond que oui. M. Mercier précise qu'il s'agit d'inversions thermiques qui font que les odeurs restent davantage au sol. De plus, si le vent est faible, les odeurs tendront à se concentrer plutôt que de se disperser.
Hier soir, le plafond était bas et les vents venaient dans notre direction, de sorte qu'il y avait des odeurs jusqu'à Lachute.	M. Desnoyers confirme que tous ces facteurs ont une influence sur la présence d'odeurs. Cela dit, lors de chaque signalement, une investigation est menée pour identifier la cause de la problématique, par exemple la réalisation de travaux particuliers.
En effet, je me suis dit que ça devait être en raison de travaux.	M. Thériault confirme qu'une intervention a eu lieu la veille sur le réseau. D'ici la fin de l'année, aucune intervention additionnelle de ce type n'est prévue. M. Desnoyers ajoute qu'en cas de travaux pouvant occasionner des odeurs, un envoi courriel est réalisé le plus largement possible dans la région, pour aviser les gens (les membres du Comité font partie de la liste d'envoi, tout comme les municipalités). M. Craft demande si les voisins pourraient s'y inscrire, et M. Desnoyers confirme que oui.

Questions ou commentaires	Réponses
Il y a souvent des odeurs au printemps, mais ce n'est pas toujours pareil, en fonction des vents. Beaucoup de facteurs ont une influence.	M. Desnoyers suggère de laisser sa carte et souligne que les signalements ne sont pas négatifs : au contraire, ils permettent aux partenaires de s'améliorer. Il est au courant de l'historique du site en matière de problèmes d'odeurs, et mentionne que des efforts importants sont réalisés pour améliorer la situation.
Avez-vous une façon de vérifier si la présence du site est sécuritaire pour les eaux souterraines?	M. Desnoyers souligne que des vérifications régulières sont réalisées afin de vérifier la qualité des eaux souterraines. Aucune problématique n'a été identifiée. M. Mercier ajoute qu'une importante couche d'argile imperméable protège naturellement les eaux souterraines sous le LET.
Pour les capteurs d'eau, comme Naya, c'est important.	M. Desnoyers souligne qu'un représentant de Naya siège au Comité de vigilance, et que la qualité des eaux souterraines est une préoccupation pour tout gestionnaire de lieu d'enfouissement. Les résultats des suivis réalisés sont présentés au Comité de vigilance. Mme Daezli ajoute que le décret obtenu par la RIADM pour l'exploitation du site comprend des obligations liées au suivi des eaux. Ces obligations sont assurées par WM, en tant qu'exploitant du site, mais la RIADM effectue un suivi continu des résultats pour s'assurer que le site n'a pas d'impact sur les eaux. Elle explique que l'une des raisons pour lesquelles cette localisation a été identifiée pour le site est l'importante couche d'argile étanche présente à cet endroit.
Ce site contient énormément de matières résiduelles, on ne connait pas les conséquences d'une telle pression au sol.	M. Desnoyers répond que des études géotechniques sont réalisées à cet effet.
Il y a aussi des piézomètres qu'ils ont dû boucher, puisqu'ils coulaient souvent.	

Questions ou commentaires	Réponses
Le long du chemin des Sources, ce sont des puits jaillissants?	
Pourquoi les ont-ils fermés?	
Il y a deux puits qui coulaient fréquemment en raison du fossé au sud de la propriété.	M. Desnoyers indique que des ajustements peuvent être apportés au besoin, si des puits ne sont pas suffisamment performants.
Avez-vous fermé un puits récemment?	M. Desnoyers indique que non.
Je réside près du LET depuis 1974 et j'ai été témoin de cette situation.	Le représentant de la Ville de Lachute au Comité précise que le ministère a imposé aux propriétaires de réaliser des tests périodiques de la qualité de l'eau à ces puits, et que plusieurs ont préféré les fermer, et ce, même si l'eau y est très bonne.
En cas de contamination des eaux, pourriez-vous déterminer si la présence du site est en cause?	M. Desnoyers indique que la qualité des eaux est vérifiée avant et après l'écoulement sous le site, afin de pouvoir comparer et ainsi isoler l'impact de la présence du site.

8 ENCADREMENT RÈGLEMENTAIRE

M. Mercier présente les deux principales sources d'encadrements règlementaire au site, soit le :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)
- Dernier décret d'autorisation de l'agrandissement du site, datant de 2003

Il précise que lorsque le dernier décret a été émis, en 2003, le REIMR n'était pas encore en vigueur. Ainsi, plusieurs éléments compris dans le REIMR sont prévus dans le décret. Cela dit, des exigences additionnelles spécifiques pour le site y sont également comprises.

9 GESTION POST-FERMETURE DU SITE

M. Mercier explique qu'un fonds de post-fermeture est prévu dans le REIMR : son objectif est de s'assurer que des fonds sont disponibles pour la gestion environnementale du site au moins

30 ans après sa fermeture. Ainsi, la Régie effectue une versement trimestriel dans une fiducie gérée par le ministère. À la fin de 2018, le fonds était constitué d'un montant de 4 094 123 $.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Lorsque vous aurez terminé l'exploitation, est-ce qu'une plantation aura déjà été réalisée, ou alors c'est le fonds de post-fermeture qui permettra de réaliser cette plantation?	M. Mercier indique que le mandat de WM consiste à recouvrir les zones fermées, et que cela est fait en continu. Le fonds de post-fermeture, quant à lui, sera disponible après la fermeture du site. Il sera géré par le ministère afin d'en assurer l'entretien.
La plantation aura donc déjà été réalisée.	M. Mercier confirme que oui. Mme Daezli précise que ce fonds permettra de poursuivre le suivi environnemental après la fermeture du site.
Pendant combien d'années après la fermeture du site serez-vous en mesure de produire de l'électricité grâce aux biogaz?	M. Desnoyers répond que les lieux d'enfouissement continuent à générer du lixiviat et des biogaz pendant environ 30 ans.
Quelle est la durée du contrat avec Hydro-Québec?	M. Thériault répond que ce contrat pourrait se poursuivre environ 10 ans après la fermeture.
Le montant du fonds semble important, mais il couvre 30 ans.	Mme Daezli confirme que oui, mais précise qu'un calcul est réalisé afin d'établir le montant nécessaire.
Donnerez-vous plus de précisions sur le comité de vigilance?	M. Craft confirme que oui, ce sujet est à l'ordre du jour.
Je n'ai rien appris ce soir. Je comprends qu'il y a des gens dont c'est la première fois, mais je m'attendais à une présentation plus actuelle. Nous posons les mêmes questions chaque fois.	M. Craft répond que l'objectif de la soirée était d'effectuer une mise à niveau sur le fonctionnement du site, puis d'échanger sur le comité de vigilance.

Questions ou commentaires	Réponses
Combien le comité de vigilance compte-t-il de membres?	M. Craft répond que le comité compte actuellement un représentant d'un groupe environnemental, un représentant de la MRC, un représentant de la Ville et deux citoyens. L'objectif de la soirée est de nommer de nouveaux membres.
Les gens qui vivent autour du site ne sont pas représentés?	M. Craft indique qu'ils ont reçu l'invitation à la rencontre de ce soir.
Ma question s'adresse au voisin direct du site, qui y réside depuis longtemps : est-ce que la situation s'est améliorée depuis 20 ans?	
La situation a complètement changé, pour le mieux, depuis que WM opère le site, soit depuis 6 ans.	
Je n'ai jamais eu besoin de faire de signalement pour que les papiers soient ramassés.	
La formulation utilisée dans l'invitation, « à noter que les voisins du site ne souhaitant pas siéger au comité », a été mal comprise par certain. Cela a suscité de l'agacement.	
Ça portait effectivement à confusion.	M. Craft effectue un mea culpa si la formulation utilisée pouvait porter à confusion.
Le site sera en opération jusqu'en 2033?	M. Desnoyers indique qu'il s'agit de la prévision.
Pourriez-vous demander un agrandissement du site au nord?	Mme Daezli répond que cela serait possible, mais qu'il s'agit à cet endroit de terres agricoles.

Questions ou commentaires	Réponses
J'ai été exproprié dans le passé.	Mme Daezli explique que le nord de la propriété fait office de zone tampon. Tout projet d'agrandissement nécessiterait la réalisation d'études ainsi qu'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).
Cela ne veut pas dire que vous ne le ferez pas.	Mme Daezli acquiesce. M. Craft suggère de recentrer la discussion sur les opérations actuelles, sachant que tout éventuel projet d'agrandissement n'aurait lieu que dans 14 ans.

10 OPÉRATIONS DE COMPOSTAGE

M. Richard Mucienko, de la firme Englobe, réalise un survol des opérations de compostage au LET de Lachute, c'est-à-dire de la transformation de déchets organiques (résidus verts, déchets de table, etc.) en compost.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Le compostage, c'est les bacs bruns?	M. Mucienko répond qu'il s'agit des bacs bruns (résidus alimentaires) ainsi que des résidus verts.
Dans quel sens dites-vous que vous êtes assez restreints, est-ce en termes de capacité?	M. Mucienko confirme que oui.
Il n'y a pas de nouvelles technologies applicables dans des bâtiments fermés?	M. Mucienko indique que cela est possible.
J'ai déjà rencontré des ingénieurs qui m'ont parlé d'une telle technologie utilisée en Allemagne.	M. Mucienko répond que cela est possible à très faible volume, mais que sinon, cela nécessiterait de très grands bâtiments.

Questions ou commentaires	Réponses
Ceci dit, des bâtiments fermés réduiraient les odeurs.	
La technologie existe. Je pense même que la Ville de Mirabel l'envisage.	Mme Daezli répond que des sommes très importantes ont été investies dans un tel projet à Montréal, sans succès. Le processus est différent lorsqu'il est réalisé dans un bâtiment fermé, avec un système d'aspiration.
Réalisez-vous des tests sur le compost que vous produisez?	M. Mucienko répond que oui, des tests sont réalisés à chaque étape du processus et sur les produits finis.
À quoi sert le compost produit?	M. Mucienko répond qu'il sert aux municipalités, afin d'en faire de la terre à gazon par exemple.
Est-ce que ce sont vos propres camions qui livrent le compost?	M. Mucienko répond que non : il s'agit plutôt des sous-traitants embauchés par les municipalités (Englobe se charge du traitement, mais pas de la collecte).
Ce n'est donc pas WM.	M. Desnoyers confirme, mais ajoute qu'il serait possible que WM ait un contrat de collecte de résidus verts auprès d'une municipalité qui acheminerait ses matières à Englobe.
Vous n'êtes pas limités au niveau du tonnage que vous recevez?	M. Mucienko répond que oui, cette limite est de 30 000 tonnes par année.
Qu'en est-il de votre fameuse montagne?	M. Mucienko répond qu'il s'agit d'un passif qui n'appartenait pas à Englobe. Plusieurs projets sont en cours pour gérer cette situation.
Nous sommes contents que ces importantes quantités soient retirées.	Mme Daezli répond que cela a nécessité beaucoup de travail. Un projet pilote est d'ailleurs en cours afin d'utiliser les matières organiques triées à la source (SSO) comme matériel de recouvrement journalier, un procédé qui nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation. M. Mucienko ajoute cela devrait être réglé sous peu.

Questions ou commentaires	Réponses
Allez-vous aborder le sujet de la plateforme de sols contaminés?	M. Mucienko répond que c'est M. Benoit Lamarche, qui n'est pas présent à la rencontre, qui a l'information à ce sujet. M. Craft indique qu'un suivi sera réalisé à ce sujet.

ACTION DE SUIVI :

- Lors d'une prochaine rencontre, revenir sur le projet de plateforme de sols contaminés

11 COMITÉ DE VIGILANCE

M. Alex Craft réalise une présentation sur le Comité de vigilance, c'est-à-dire sur :

- Son mandat
- Son fonctionnement
- Les tâches des membres
- Les engagements des partenaires (RIADM, WM, Englobe et EDL)

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Je vois que les membres ont pour tâche de surveiller la provenance, le type et le volume des matières reçues au site. Comment le font-ils, concrètement?	Un membre actuel du Comité explique que lors de chaque rencontre trimestrielle, les membres ont accès à des tableaux présentant le tonnage reçu, ce qui leur permet d'effectuer une comparaison avec les années précédentes. C'est d'ailleurs de cette façon qu'ils se sont aperçus, récemment, que la zone de desserte avait été modifiée.
Pour résumer, la zone desservie par le site est maintenant plus large.	

Questions ou commentaires	Réponses
C'est la Régie qui prend de telles décisions?	
Je ne comprends pas pourquoi Gatineau enfouit ses matières résiduelles au site de Lachute.	Mme Daezli précise que la planification régionale en matière de gestion des matières résiduelles (PGMR) est réalisée par les MRC et municipalités, et non par la Régie. Désormais, les PGMR ne comportent plus de territoire de desserte, afin de s'assurer que les matières résiduelles de l'ensemble des municipalités puissent être gérées. C'est pour cette raison que la Régie s'est adaptée et a pris la décision de retirer les restrictions au niveau du territoire desservi par le lieu d'enfouissement. Pour le ministère, cela correspondait à un changement administratif (à leur niveau, l'impact de l'enfouissement est le même peu importe la provenance des matières).
Ce n'est pas une bonne chose, c'est à 100 km d'ici.	Mme Daezli indique qu'elle est également de cet avis, en raison de l'impact du transport. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un territoire de desserte avait été établi dans le décret de 2003. Le retrait des territoires de desserte est une orientation gouvernementale afin de s'assurer que l'ensemble des municipalités puissent enfouir leurs matières résiduelles. Elle ajoute que le tonnage maximal annuel prévu au décret n'a pas été modifié.
C'est le ministère de l'Environnement qui a déterminé le tonnage maximal annuel?	Mme Daezli confirme que oui. Le tonnage autorisé est de 500 000 tonnes par année. Par les années passées, les tonnages de déchets étaient d'environ 300 000-350 000 tonnes par année.
Vous parlez bien de tonnes, et non de mètres cubes?	Mme Daezli confirme.

Questions ou commentaires	Réponses
Auparavant, seulement 300 000 tonnes de matières étaient enfouies annuellement, mais, maintenant, on parle plutôt de 500 000 tonnes. C'est ce qu'on nous a présenté lors de la dernière rencontre du Comité de vigilance. *C'est géré de la bonne façon, mais c'est une entreprise, à but lucratif, d'où l'intérêt d'avoir un comité actif pour surveiller les opérations.*	M. Mercier précise que 325 000 tonnes de matières résiduelles ont été enfouies au site en 2018. M. Desnoyers présente la distinction entre les matières assujetties à redevance et les matières revalorisées. C'est sur les matières assujettis à redevance que la limite de 500 000 tonnes est appliquée, et 325 000 tonnes de ces matières ont été enfouies en 2018.
Il y a beaucoup plus de camions qui circulent sur le chemin des Sources.	M. Craft note deux points d'intérêt en lien avec le camionnage, soit la fluctuation des entrées au site et les heures d'ouverture. Il suggère d'y revenir lors d'une prochaine rencontre.
Il y a parfois des tonnages du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie qui sont acheminés à Lachute.	M. Desnoyers confirme que c'est bien le cas.
Ces camions circulent tôt le matin.	M. Mercier souligne que si les camions circulent en dehors des heures permises, il convient d'effectuer un signalement. M. Craft ajoute qu'un suivi sera réalisé sur l'heure de passage des camions.
Si les camions arrivent à 5 h 30 le matin, ils ne peuvent entrer au site avant 6 h?	M. Desnoyers confirme.
Ils se préparent à entrer.	M. Desnoyers indique que c'est possible.
Peut-il y avoir une trentaine de camions en file?	M. Desnoyers répond que oui, cela pourrait être possible, et demande d'aviser si la situation est observée et que crée des nuisances.
Non, il y en a maximum cinq ou six.	

Questions ou commentaires	Réponses
Il est rare qu'il y en ait plus.	M. Desnoyers répond que la pesée débute à 6 h le matin.
Vous vous approchez de Saint-Hermas. Est-ce qu'il y a une limite à la proximité que vous pouvez avoir par rapport à la zone urbanisée?	Mme Daezli explique que le périmètre autorisé en 2003 n'a pas été modifié, mais que WM poursuit le développement de cellules à l'intérieur de ce terrain.
Dans le règlement, y a-t-il des distances à respecter?	M. Desnoyers répond que oui. Lors de l'octroi du certificat d'autorisation, ce facteur a été considéré.
Il n'y a pas de limite déterminée?	M. Desnoyers confirme que des limites doivent être respectées, et ajoute qu'il s'agit d'un exercice réalisé par le ministère de l'Environnement.
Le secteur de St-Hermas se développe, il se rapprochera de plus en plus du site.	Mme Daezli répond qu'il s'agit alors d'une problématique d'aménagement, et que des expropriations ont eu lieu au moment du décret pour cette même raison.
Au niveau de la MRC, le zonage prévoit l'enfouissement des matières résiduelles?	Mme Daezli confirme que oui.
Il y a aussi des zones tampon.	Mme Daezli indique que c'est pour cette raison que des terrains ont été achetés au pourtour du site.
Est-ce que le Comité a un site Internet?	Mme Daezli répond que non.
Ce serait une bonne idée.	Mme Daezli prend note de la suggestion. M. Craft souligne que les comptes rendus pourraient y être déposés. M. Craft explique que typiquement, les comptes rendus et les statuts de fonctionnement des comités semblables sont diffusés en ligne. De plus, si le Comité souhaitait se doter d'un rapport annuel, il pourrait aussi y être déposé.
Quand est la prochaine rencontre?	M. Mercier indique qu'elle aura lieu le 11 décembre.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce qu'il y a des observateurs lors des rencontres?	M. Craft répond que lors de la dernière rencontre, un observateur s'est joint (il deviendra probablement membre du Comité).
Faites-vous une invitation au public?	M. Mercier répond qu'une invitation est faite aux membres et aux municipalités voisines, mais qu'il n'y a pas de diffusion publique. Pour la présente rencontre, des invitations plus larges ont été diffusées, dans l'objectif de rejoindre un maximum de gens. La mise en ligne d'un site Internet facilitera la diffusion de l'information. Par ailleurs, les comptes rendus sont distribués aux municipalités et sont censés être affichés publiquement.
Les comptes rendus sont-ils disponibles sur le site de la Ville?	M. Mercier indique qu'il n'en est pas certain.
Je ne les ai jamais vus.	M. Mercier mentionne qu'ils sont distribués au Comité. M. Craft ajoute qu'à des fins logistiques, il est souhaitable que les observateurs s'inscrivent à l'avance.
La population ne s'intéresse à la gestion des matières résiduelles qu'en cas de nuisances. C'est ce qu'il faut changer.	M. Craft précise que les travaux du Comité de vigilance sont centrés autour des opérations au lieu d'enfouissement et non sur les questions plus larges touchant à la production de déchets, mais souligne qu'il s'agit en effet là d'une question fondamentale. Mme Daezli invite les personnes intéressées à consulter le PGMR de la MRC d'Argenteuil, qui est disponible sur le site Internet de la MRC.
Comme le mentionnait un participant, WM a un but lucratif. Nos préoccupations pour l'environnement sont d'un autre niveau.	M. Mercier répond que WM cherche à gérer les déchets que les gens produisent de la façon la plus responsable possible.

Questions ou commentaires	Réponses
Il faut réaliser un travail d'éducation.	

ACTIONS DE SUIVI :

- Lors d'une prochaine rencontre, revenir sur la fluctuation des entrées de camions au site
- Lors d'une prochaine rencontre, revenir sur le respect des heures d'ouverture du site (et les exceptions possibles)
- Évaluer la possibilité de mettre en ligne un page Web sur le Comité de vigilance (RIADM)

12 MOT DE LA FIN

M. Mercier remercie les personnes présentes pour leur présence. Il rappelle que l'objectif de la soirée était de s'assurer que le Comité de vigilance soit bien actif, et souligne l'intérêt des participants, ayant permis de tenir une rencontre animée et vivante.

Les personnes intéressées à se joindre au Comité sont invitées à laisser leur nom à la sortie.

Puis, les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h 30.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion